

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(09)/ST/116
2 décembre 2009

(09-6416)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Septième session
Genève, 30 novembre - 2 décembre 2009

Original: français

SÉNÉGAL

Déclaration de S.E. M. Amadou Niang Ministre du commerce

Cette Session nous offre l'opportunité de nous prononcer sur les questions importantes, ci-après:

- les activités de l'OMC, y compris le programme de travail de Doha;
- la contribution de l'OMC à la reprise, à la croissance et au développement.

Depuis la Conférence ministérielle de Hong Kong, la mise en oeuvre de l'Agenda de Doha n'a pas enregistré les avancées escomptées.

Il est donc nécessaire que des sacrifices soient faits pour décanter cette situation qui, si elle perdure, risque de fragiliser davantage le système commercial multilatéral.

Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée sans délai, aux pays en développement et aux PMA confrontés à des contraintes d'accès aux marchés des pays développés.

Aujourd'hui, l'Afrique compte le plus grand nombre de PMA et demeure le continent le plus marginalisé du système commercial multilatéral. Ainsi, elle paie le plus lourd tribut aux distorsions qui subsistent dans les échanges commerciaux internationaux.

A cet égard, la réalisation du programme de travail de Doha pourrait contribuer à accroître le niveau de vie des populations et aider des millions d'africains à se libérer de la pauvreté.

Le Sénégal, à l'instar des PMA, ne tire pas encore pleinement profit de son implication au système commercial multilatéral. Nos préoccupations portent notamment sur:

- l'équité dans la détermination des tarifs et des autres facteurs qui structurent le commerce des Etats membres;
- la mise en oeuvre rapide du mécanisme de sauvegarde spéciale;
- la possibilité de recourir à des mesures de soutiens pour lutter contre la pauvreté, minimiser l'impact de la volatilité des prix, et augmenter la productivité;
- la mise en oeuvre de l'accès en franchise de droits et sans contingents aux marchés des pays développés et ceux des Pays en Développement en mesure de le faire, sur une base durable;

- la simplification et l'harmonisation des règles d'origine;
- la régulation des mécanismes visant à faire face à des phénomènes spécifiques pouvant avoir pour effet d'annihiler les avantages tirés de l'application du traitement spécial et différencié;
- le dossier du coton dont le traitement n'est, pour le moment, ni rapide, ni ambitieux, ni spécifique, malgré les engagements pris depuis juillet 2004;
- la mise en oeuvre effective des dispositions des Accords SPS et OTC relatives à l'assistance technique en matière de renforcement des capacités des Pays en Développement et PMA;
- le traitement approprié de la menace que constitue l'érosion des préférences;
- la mise en oeuvre des décisions ministérielles relatives aux services invitant les pays développés à ouvrir les secteurs et modes de fourniture qui présentent des avantages pour les PMA;
- la mise en oeuvre de l'amendement du 6 décembre 2005 de l'article 31 de l'Accord sur les aspects de droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Concernant la crise économique actuelle, il convient de rappeler que, récemment, au Caire, les Ministres africains du Commerce ont fait part de leurs préoccupations sur les incidences de la crise sur le commerce et le développement en Afrique.

De manière générale, les pays africains devraient être affectés à divers titres et à des échéances diverses par la crise.

En effet, le ralentissement de l'activité économique dans les pays riches en entraînant une contraction de la demande, des licenciements et un durcissement de la politique de migration, pourrait se traduire par la réduction des envois de fonds des travailleurs migrants, celle des investissements Directs Etrangers et de l'Aide Publique au Développement.

Face à cette situation, que pourrait être la contribution du système commercial multilatéral pour atténuer les effets négatifs de la crise?

Sur ce point, il convient de relever que le Commerce peut constituer pour les pays en développement et les PMA un canal essentiel pour renforcer leur intégration dans l'économie mondiale et mieux faire face à la crise. Dans cette perspective, il est nécessaire:

- de rendre opérationnelle l'Aide pour le Commerce au niveau multilatéral afin de favoriser la mobilisation de ressources suffisantes à orienter dans les secteurs les plus structurés car présentant un grand potentiel d'offre et pourvu d'une importante marge de compétitivité;
- de développer le Cadre Intégré Renforcé pour accorder un financement suffisant et adéquat aux PMA;
- de mettre en place des mécanismes régionaux de financements des exportations;

- de renforcer les capacités des ressources humaines impliquées dans les négociations commerciales sur les questions liées à l'OMC.

Le Sénégal insiste sur l'urgence de conclure le Cycle de négociations pour réaliser les engagements pour le développement contenus dans l'Agenda de Doha.

La Communauté internationale est interpellée car il y va de la crédibilité du système commercial multilatéral.
